

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tremblement de terre – notre protection civile face à la catastrophe

Les abris de protection civile, autrement dit les constructions de protection civile, offrent une protection lors de catastrophes liées à des accidents nucléaires, des tremblements de terre et toute autre tempête à caractère extraordinaire.

Effets des tremblements de terre

En cas de tremblement de terre, l'ensemble de la couche terrestre proche de la surface subit une «secousse». Les vibrations sont lentes (seulement quelques vibrations par seconde), les accélérations – égales à environ la moitié de l'accélération de la terre – sont faibles en cas de tremblement de terre intense, mais les vitesses que l'on peut constater sont relativement importantes. En pareil cas, ce sont les mouvements horizontaux qui représentent le plus grand danger. Cette secousse de la terre peut provoquer l'écroulement des maisons, le glissement de certaines couches du sol et la formation d'ondes sur les grandes surfaces d'eau. En cas de tremblement de terre intensif, les affaissements peuvent entraîner la formation de crevasses dans le sol et, partant, l'éclatement de conduites de gaz et d'eau ou d'autres canalisations.

Est-ce que l'abri de protection civile sert à quelque chose en cas de tremblement de terre?

Supposons un instant que les tremblements de terre surviennent sans coup férir, comme la foudre. Un grand tremblement de terre provoquerait chez nous la destruction de certains bâtiments et des dégâts plus ou moins importants dans d'autres. Compte tenu de notre manière de construire, notamment pour ce qui concerne les nouvelles constructions, les effets seraient au demeurant moins tragiques que dans certaines autres zones du globe sujettes aux tremblements de terre. A présent, se pose la question de savoir où un premier abri peut être trouvé pour ceux qui ont survécu à peu près sains et saufs au tremblement de terre. Les maisons détruites ou gravement endommagées ne peuvent plus être utilisées et, par crainte d'un nouveau séisme, les personnes qui sont touchées par le tremblement de terre préféreront ne pas habiter dans d'autres maisons moins endommagées des environs. Comme l'expérience l'a montré lors de tremblements de terre dans le sud de l'Italie en 1980, à Mexico en 1985 et en Arménie en 1988, la plupart des gens souhaitent, si possible, ne pas quitter leur lieu d'habitation.

En Italie du Sud, de nombreuses personnes n'ont pas suivi les consignes d'évacuation, même si elles étaient sûres qu'on allait prendre parfaitement soin d'elles dans leur lieu de refuge. Dans pareille situation, l'abri représente une solution d'hébergement certes modeste, mais très sûre et tout à fait suffisante à proximité immédiate ou dans sa propre maison. Il ne fait aucun doute que l'abri aura survécu sans dommages au tremblement de terre et qu'il ne s'écroulera pas au cas où des séismes se reproduiront. Il n'offre du reste pas seulement une protection contre les tremblements de terre, mais aussi contre le froid et les intempéries. Et si l'on se serre un peu, on peut même obtenir un chauffage de l'abri par la seule présence de ses occupants, ce qui rend superflu – même par un hiver rigoureux – un chauffage au fuel. L'abri dispose d'un système de ventilation qui fait venir de l'air frais de l'extérieur dans l'abri et qui, en cas de coupure de courant, peut être actionné manuellement. (On trouvera dans un manuel de l'Office fédéral de la protection civile sur la manière dont on peut vivre dans un tel abri.)

Supposons, dans une deuxième hypothèse, qu'il soit possible à l'avenir de donner – sur la base de méthodes de mesure scientifiques – l'alarme avant certains tremblements de terre. Si tel est le cas, les habitants sont bien entendu en mesure de s'installer dès ce moment dans l'abri et y vivre durant la période critique. Si la catastrophe survient, l'abri reste intact même si les secousses sismiques sont importantes et sous les décombres qui s'écroulent dessus. Nombreux sont les exemples durant la deuxième guerre mondiale où des gens ont survécu dans les abris, tandis que l'enfer qui régnait au-dehors avait dévasté les villes comme l'aurait fait un tremblement de terre.

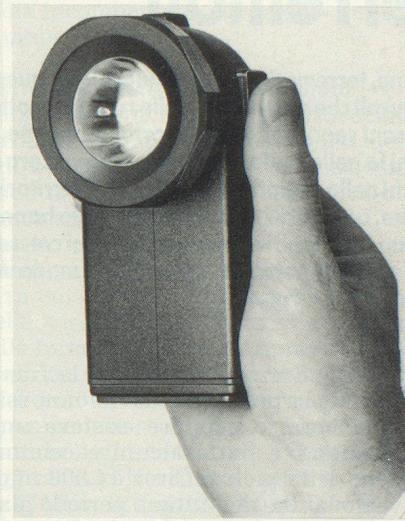
Autres mesures permettant de faciliter le séjour dans l'abri

Autre moyen non négligeable de faciliter le séjour dans l'abri et d'accroître le confort de ses occupants: l'équipement qui comprend non seulement les lits-étageres et les toilettes de secours, mais aussi – une fois qu'il aura été introduit et généralisé – le système radio local pour le contact réciproque et – cela va de soi – les provisions de ménage. □

CITY-LICHT

Plus

Halo



Halo-Plus ist eine neue Halogen-Generation:

- + Höchste Leuchtkraft (10 000 Candela) dank speziell fokussierter Lampe.
- + Auswechselbare Kassetten für die Akkus oder Batterien.
- + Die zusätzlich mitnehmbaren Kassetten bedeuten ein Mehrfaches an Brenndauer.
- + 2-Stufen-Licht: Halogen- und reduziertes Licht, je nach Verwendungszweck.
- + Die Hände bleiben frei: der praktische Clip erlaubt Befestigung am Gürtel oder an der Brusttasche.
- + Ladegeräte 12 V oder 220 V. Ladeblock für 5 Lampen.

CL

CITY-LICHT AG

4053 Basel
Solothurnerstr. 45
Tel. 061 35 00 70

CL

CITY-LICHT AG

8045 Zürich
Grubenstr. 18
Tel. 01 463 60 70

Haben Sie Beleuchtungsprobleme?
Benützen Sie unseren Beratungsservice. Wir erstellen nach Ihrem Pflichtenheft eine für Sie nach neuester Technik konzipierte Beleuchtung.